



Assemblée générale

Distr. limitée
30 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Sixième Commission

Point 164 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à la Communauté de l'Afrique de l'Est**

**Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda :
projet de résolution**

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à la Communauté de l'Afrique de l'Est**

L'Assemblée générale,

Souhaitant encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de l'Afrique de l'Est,

1. *Décide* d'inviter la Communauté de l'Afrique de l'Est à participer à ses sessions et travaux en tant qu'observateur;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.
-

